

28/09/2017 : Parquet européen : Pour une Europe qui se protège, pour une Europe qui nous protège –Rachida Dati (LR, PPE, Fr)

« L'adoption aujourd'hui en commission des Libertés civiles du Parquet européen vient enfin concrétiser quatre ans de négociations, et confirme le combat que je mène depuis 2007, lorsque j'étais Garde des Sceaux », a déclaré Rachida Dati, eurodéputée LR, PPE.

« Cette adoption est une réelle concrétisation de l'Europe de la justice qui protège les citoyens face à la fraude aux intérêts financiers de l'UE. Pour la première fois, une autorité européenne disposera d'un pouvoir d'enquête et de poursuite pénale vis-à-vis de ces infractions. Cette victoire n'est pourtant pas totale puisque seulement vingt États Membres sur vingt-huit prendront part à cette coopération renforcée. Mais notre force de persuasion face aux huit États Membres restants doit se poursuivre, et je ne baisserai pas la garde.

Notre travail ne peut pas s'arrêter là, et je vais continuer de me battre au Parlement européen pour que les compétences du Parquet européen soient élargies à la criminalité organisée et la lutte contre le terrorisme. Comme je l'ai fait en faisant adopter des mesures efficaces et fermes en novembre 2015 pour lutter contre la radicalisation et appréhender les djihadistes. Les terroristes et les criminels ne connaissent pas de frontières, notre coopération ne peut être que transfrontalière », a expliqué la députée.

« Je me réjouis que le Président Macron appuie et relaye cette initiative évoquée dès les années 1990, que je défends sans relâche depuis plusieurs années. C'est l'objectif que je continuerai de poursuivre tout au long de cette mandature, également au sein de la nouvelle commission spéciale sur la lutte contre le terrorisme », a conclu Rachida Dati.